



CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 FEVRIER 2015 - 19 HEURES

PROCES VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Stéphane CLOAREC, Bruno CORILLION, Jean-Marc CUEFF (arrivée à 19h20), Hervé JEZEQUEL, Yoann MAUXION, François MOAL, Bernard PERRAUT, Olivier PERON, Jonathan POULIQUEN, Stéphane QUIVIGER, Kévin RIEFOLO, Laurent SEITE, Bernard SIMON.

Mmes Katiba ABIVEN, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Annaïck LE GALL, Christine LE GARZIC, Christine MOAL, Odile MULNER-LORILLON, Nathalie QUEMENER, Janine THIBAUT, Joëlle TOUS-MADEC.

Procurations :

Mmes Morgane COZ jusqu'à 19h30, Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Corinne LE BIHAN, Bernadette PETRY.

Mandataires :

Mme Joëlle TOUS-MADEC mandataire de Mme Morgane COZ (jusqu'à 19h30)

M. Bernard SIMON mandataire de Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN

Mme Christine LE GARZIC mandataire de Mme Corinne LE BIHAN

M. Yoann MAUXION mandataire de Mme Bernadette PETRY

Absents :

Date de la convocation : 09/02/2015

Secrétaire de séance : Mme Anne DANIELOU

La séance est ouverte à 19 heures 00.

M. le Maire fait part de la demande de Madame Annaïck LE GALL d'intégrer la commission municipale "Attractivité de la ville, Tourisme, Jumelages et Labels".
Sans opposition d'aucune part, la question doit être traitée en fin de séance.

Pas d'opposition, la question sera traitée en point n°13 a

1- APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

(Rapporteur : M. le Maire)

Transmis par courriel le 19 décembre, le procès verbal de la séance du 16/12/2014 a fait l'objet de demandes de rectifications ; il a été retransmis après modifications le 7 janvier 2015.

Il doit être approuvé en séance.

Approuvé à l'unanimité

2- EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

M. CLOAREC donne lecture des comptes administratifs relatifs à l'exercice 2014.

Mise au vote des comptes administratifs 2014

Le Maire se retire et donne la présidence de l'assemblée au 1^{er} adjoint qui est chargé de mettre aux voix les comptes administratifs 2014.

a) Vote des comptes administratifs 2014 :

RESULTATS CUMULES

(RESTES A REALISER COMPRIS)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>COMMUNE</u>			
FONCTIONNEMENT	6 483 247,34	7 532 183,83	1 048 936,49
INVESTISSEMENT	4 488 251,15	3 417 034,31	-1 071 216,84
Après en avoir délibéré,			
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 4 abstentions			
<u>EAU</u>			
FONCTIONNEMENT	224 911,40	379 069,95	154 158,55
INVESTISSEMENT	398 587,72	306 744,04	-91 843,68
Après en avoir délibéré,			
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 4 abstentions			
<u>ASSAINISSEMENT</u>			
FONCTIONNEMENT	403 030,72	479 529,57	76 498,85
INVESTISSEMENT	293 789,03	224 850,93	-68 938,10
Après en avoir délibéré,			
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 4 abstentions			

CANTINE

FONCTIONNEMENT	200 142,09	214 416,59	14 274,50
INVESTISSEMENT	4 312,13	5 249,32	937,19

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 4 abstentions**

LOTISSEMENT KERVARQUEU

FONCTIONNEMENT	129 446,24	129 446,24	0,00
INVESTISSEMENT	624 542,02	547 315,34	-77 226,68

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 4 abstentions**

PORT DE PEMPOUL

FONCTIONNEMENT	32 043,43	29 116,56	-2 926,87
INVESTISSEMENT	11 851,39	12 091,81	240,42

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 4 abstentions**

Arrivée de M. Jean-Marc CUEFF à 19h20

b) Vote des comptes de gestion 2014 du receveur municipal

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures et les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion, M. le Maire propose d'approuver, conformément aux dispositions de l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés par M. TANGUY, receveur municipal.

Vote favorable à l'unanimité

3- EXERCICE BUDGETAIRE 2015 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : Stéphane CLOAREC)

a) Affectation des résultats de l'exercice 2014

BUDGET DE LA COMMUNE			
Section de fonctionnement	Excédent de		1 048 936,49
	affecté au 1068 de la section d'investissement pour		1 048 936,49
Section d'investissement	Déficit de		1 071 216,84
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		1 071 216,84

BUDGET DE L'EAU			
Section de fonctionnement	Excédent de		154 158,55
	affecté au 1068 de la section d'investissement pour		154 158,55
Section d'investissement	Déficit de		91 843,68
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		91 843,68
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT			
Section de fonctionnement	Excédent de		76 498,85
	affecté au 1068 de la section d'investissement pour		76 498,85
Section d'investissement	Déficit de		68 938,10
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		68 938,10
BUDGET DE LA CANTINE GARDERIE			
Section de fonctionnement	Excédent de		14 274,50
	reporté au 002 : excédent de fonctionnement reporté		14 274,50
Section d'investissement	Excédent de		937,19
	reporté au 001 : excédent d'investissement reporté		937,19
BUDGET DU LOTISSEMENT DE KERVARQUEU			
Section d'investissement	Déficit de		77 226,68
	reporté au 001 : déficit d'investissement reporté		77 226,68
BUDGET DU PORT DE PEMPOUL			
Section de fonctionnement	Déficit de		2 926,87
	reporté au 002 : déficit de fonctionnement reporté		2 926,87
Section d'investissement	Excédent de		240,42
	reporté au 001 : excédent d'investissement reporté		240,42

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal accepte par 24 voix pour et 4 abstentions**

b) Vote des taux fiscaux pour l'année 2015

En 2015 (Estimation)	Taxe	Base	Taux	Produit notifié	
	Habitation	11 856 215	13,60%	1 612 445	** Base + 1,5%
	Foncière bâtie	10 169 285	18,69%	1 900 639	** Base + 1,5%
	Foncière non-bâtie	267 554	44,36%	118 687	** Base + 1,5%
			Total	3 631 771	
** Revalorisation d'environ 1,5% estimée des bases					
Maintien des taux en vigueur en 2014, à savoir:					
13,60% pour la TH					
18,69% pour le foncier bâti					
44,36% pour le foncier non-bâti					

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte par 25 votes pour et 4 abstentions**

c) Approbation des budgets primitifs 2015

Après avoir donné lecture des crédits inscrits aux différents chapitres et fourni les explications utiles sur les propositions budgétaires ;

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les projets de budget pour l'exercice 2015

Arrivée de Morgane COZ à 19h30

COMMUNE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	209 646,16	1 071 216,84	9 656 862,68	10 937 725,68
RECETTES	0,00	0,00	10 937 725,68	10 937 725,68
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	209 646,16	1 071 216,84	2 742 726,85	4 023 589,85
RECETTES	0,00	0,00	4 023 589,85	4 023 589,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	6 914 135,83	6 914 135,83
RECETTES	0,00	0,00	6 914 135,83	6 914 135,83

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions**

EAU

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	1 200,00	91 843,68	641 852,04	734 895,72
RECETTES	0,00	0,00	734 895,72	734 895,72
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 200,00	91 843,68	281 852,04	374 895,72
RECETTES	0,00	0,00	374 895,72	374 895,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	360 000,00	360 000,00
RECETTES	0,00	0,00	360 000,00	360 000,00

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions**

ASSAINISSEMENT

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	0,00	68 938,10	803 800,26	872 738,36
RECETTES	0,00	0,00	872 738,36	872 738,36

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	68 938,10	315 649,78	384 587,88
RECETTES	0,00	0,00	384 587,88	384 587,88

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	488 150,48	488 150,48
RECETTES	0,00	0,00	488 150,48	488 150,48

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions

CANTINE-GARDERIES

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	0,00	0,00	219 766,19	219 766,19
RECETTES	0,00	15 211,69	204 554,50	219 766,19

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	6 191,69	6 191,69
RECETTES	0,00	937,19	5 254,50	6 191,69

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	213 574,50	213 574,50
RECETTES	0,00	14 274,50	199 300,00	213 574,50

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions

LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	77 226,68	177 055,04	254 281,72
RECETTES	0,00	254 281,72	254 281,72

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	77 226,68	50 977,52	128 204,20
RECETTES	0,00	128 204,20	128 204,20

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	0,00	126 077,52	126 077,52
RECETTES	0,00	126 077,52	126 077,52

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions

PORT DE PEMPOUL

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	2 926,87	49 583,44	52 510,31
RECETTES	240,42	52 269,89	52 510,31
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	0,00	23 107,92	23 107,92
RECETTES	240,42	22 867,50	23 107,92
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	2 926,87	26 475,52	29 402,39
RECETTES	0,00	29 402,39	29 402,39

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions**

Discussion :

M. Bernard SIMON : La présentation du budget de la Commune permet de connaître précisément la situation financière de St Pol. Elle s'aggrave.

En résumé, nous avons d'un côté une baisse des recettes, recettes propres et baisse des dotations de l'État (programmées et connues depuis longtemps), et de l'autre une augmentation de la dette, et donc de ses remboursements.

Les deux effets se croisent.

Nous avons un endettement lourd de plus de 12 M€. Dans lequel nous retrouvons aussi les conséquences de choix d'investissement lors du dernier mandat, principalement les 2 M€ qu'aura coûté au final l'espace socio-culturel Ti Kastelliz, que nous n'approuvions pas.

La population de St Pol continue de décroître, donc la dette par habitant augmente.

La capacité d'autofinancement est en berne.

Il faut que les St Politains le sachent, tant que nous serons dans cette situation, peu de choses seront possibles, alors que les besoins sociaux et les attentes de tous genres sont toujours là.

M. le Maire : certes, le constat que vous dressez est exact. Les résultats des dernières élections ont démontré que les St Politains ont été satisfaits des orientations du mandat précédent. Le contexte est tel que nous avons l'obligation de voter des budgets à la baisse mais de continuer à investir pour le bien-être de nos concitoyens.

M. Stéphane CLOAREC : il faut réfléchir sur les solutions qui se présentent à nous. Pouvons-nous raisonnablement augmenter les impôts ? Augmenter la dette communale ? Je considère que nous n'avons plus le choix ; pour préserver notre capacité à investir ; nous devons réduire nos charges de Fonctionnement et peut être revoir le niveau de service au public.

M. Bernard SIMON : je suis d'accord avec cette analyse et je regrette comme vous que nous soyons réduits à de telles coupes en raison des baisses de dotations.

4- SITUATION DES MARCHES PUBLICS AU 31/12/2014

(Rapporteur : M. le Maire)

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics stipulant qu'à l'occasion de la présentation du budget, des informations sont fournies sur les marchés soldés ou en cours d'exécution au 31 Décembre de l'année précédente :

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX SOLDES AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
4 Décembre 2012	<u>Construction d'un espace socio-culturel rue de Plouénan :</u> . Lot 1 – Terrassement – Gros oeuvre Société GUILLERM – PLOUVORN	567.572, 65 €
21 Décembre 2012	. Lot 2 – Etanchéité sur dalles B.A. et toitures végétalisées Société BIHANNIC – BREST	136.880, 98 €
21 Décembre 2012	. Lot 3 – Menuiseries extérieures en aluminium Société BPS ALUMINIUM – BREST	177.663, 11 €
21 Décembre 2012	. Lot 4 – Menuiseries intérieures et bardage bois Société SEITE – CLEDER	177.113, 15 €
21 Décembre 2012	. Lot 5 – Plâtrerie – Cloisons sèches – Isolation Société LAPOUS – PLOUIGNEAU	113.523, 96 €
21 Décembre 2012	. Lot 6 – Revêtements de sols scellés et collés Société RUMAYOR – SAINT POL DE LEON	138.152, 48 €
4 Décembre 2012	. Lot 7 Electricité Société ARCEM – ST MARTIN DES CHAMPS	117.645, 17 €
4 Décembre 2012	. Lot 8 – Plomberie – Sanitaires Société SARL MADEC – PLOUNEVEZ LOCHRIST	21.196, 62 €
4 Décembre 2012	. Lot 9 – Chaudière bois– Chauffage Société GWEN FLOCH – LE PONTTHOU	53.443, 48 €
4 Décembre 2012	. Lot 10 – Ventilation double flux Société EDSI – GUIPAVAS	67.334, 99 €
21 Décembre 2012	. Lot 11 – Peinture – Revêtements muraux – Stores d'occultation Société BELLOUR – PLOUESCAT	56.172, 18 €
21 Décembre 2012	. Lot 12 – Faux plafonds Société LE GALL PLAFONDS – BREST	58.296, 65 €
4 Décembre 2012	. Lot 13 – Ascenseur Société ASCENSEUR ALTILIFT – LA MEZIERE	22.938, 24 €
21 Décembre 2012	. Lot 14 – Voirie et réseaux divers – Espaces verts Société JO SIMON – PLOUDANIEL	105.889, 56 €
4 Décembre 2012	. Lot 15 – Serrurerie – Garde-corps Société BP METAL - LANDIVISIAU	34.639, 17 €
7 Octobre 2011	Réalisation des réseaux d'éclairage public et téléphoniques rue de la Plage et rue de la Chaise Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	104.689, 35 €
19 Mars 2013	Travaux d'aménagement d'un nouveau cimetière route de Morlaix : . Lot 1 – Travaux de maçonnerie pour le mur d'enceinte Société GUILLERM – PLOUVORN . Lot 2 – Travaux de V.R.D. – Terrassement – Divers réseaux – Sablage des allées Société JO SIMON - PLOUDANIEL	202.253, 07 € 97.929, 00 €
25 Avril 2013	Travaux d'eau potable 2013 – Renouvellement des conduites et branchements du secteur de Trégondern Société EIFFAGE ENERGIE - MORLAIX	459.456, 63 €
25 Avril 2013	Travaux d'assainissement 2013 – Réalisation d'un réseau unitaire du secteur St Roch à La Magdeleine Société EIFFAGE ENERGIE - MORLAIX	123.140, 33 €
3 Mai 2013	Chapelle du Kreisker – Création de vitraux sur la rosace Ouest Baie n° 101 SARL ATELIER LOIRE - LEVES	175.372, 33 €
24 Mai 2013	Programme de voirie 2013 – Aménagement de la rue de Lantrennou et de la route de Mespaul Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	202.302, 16 €

15 Juillet 2014	Aménagement 2014 au nouveau cimetière – Construction de 26 caveaux, de 2 columbarium, du jardin du souvenir, de 4 cavurnes, de 3 allées supplémentaires et d'une cuve à réception des cendres SARL KERGUIDUFF - TAULE	44.153, 66 €
15 Juillet 2014	Travaux d'eau potable 2014 – Renouvellement des conduites et des branchements dans le secteur de Créach Ar Gall Société EIFFAGE ENERGIE - MORLAIX	87.150, 00 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE SOLDES AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
2 Février 2012	Maîtrise d'œuvre en vue de la fabrication et la pose de vitraux sur la baie n° 101 de la chapelle du Kreisker Madame DE PONTAUD – Architecte – BOULOGNE BILLANCOURT M. SABOUREAU – TOURS	22.382, 43 €
5 Février 2013	Cathédrale Paul Aurélien – Actualisation du diagnostic préalable au travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale Madame de PONTAUD – BOULOGNE BILLANCOURT Cabinet BOURRY – LE MANS Ets ROSSEZ - BEAUCOUZE	30.393, 35 €
28 Août 2013	Réalisation du diagnostic du Centre Nautique en vue d'un projet d'extension et de restructuration . SARL O'ARCHITECTURE – BREST . Société SOFRESID ENGINEERING- LORIENT	18.096, 00 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES SOLDES AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
14 Février 2013	Mission d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion du service public d'eau potable Société 3CO - PLURIEN	5.980, 00 €
14 Février 2013	Mission d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion du service public d'assainissement Société 3CO - PLURIEN	4.784, 00 €
28 Janvier 2014	Espace Socio-culturel rue de Plouénan – Fourniture de mobilier – Tables, chaises et chariots Société OMB - MORLAIX	37.197, 01 €
24 Décembre 2013	Assurances Année 2014 – Responsabilité Civile Générale ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	6.745, 05 €
24 Décembre 2013	Assurances Année 2014 – Flotte automobile GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	11.530, 51 €
24 Décembre 2013	Assurances Année 2014 – Multirisques Dommages aux biens ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	18.383, 90 €
24 Décembre 2013	Assurances Année 2014 – Protection Juridique Générale PROTEXIA France – PARIS	2.087, 80 €
24 Décembre 2013	Assurances Année 2014 – Garantie Auto mission GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	528, 00 €
24 Décembre 2013	Assurances Année 2014 – Embarcation maritime	

	GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	95, 02 €
24 Décembre 2013	Assurances Année 2014 – Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents titulaires et stagiaires GAN Assurances – PARIS / SOFCAP	104.474, 25 €
17 Mai 2013	Assurance Dommages Ouvrage relative à la réalisation d'un espace socio-culturel rue de Plouénan SMABTP - GUIPAVAS	17.273, 35 €
2 Décembre 2011	Mise à disposition, maintenance et évolution de logiciels pour la gestion de divers services de la commune pour les années 2012, 2013 et 2014 Société SEGILOG – LA FERTE BERNARD	12.402, 52 € par année
12 Décembre 2013	Conception graphique de la saison culturelle du Théâtre Sainte Thérèse et du Festival Kastell Paol pour les années 2014, 2015 et 2016 Studio Alain LE QUERNEC - QUIMPER	(résiliation au 31 décembre 2014) 5.530, 00 € par année

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX EN COURS AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu - Lot 1 - Terrassement et voirie Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	532.199, 97 €
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 2 - Eau potable – Eaux usées – Eaux pluviales Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	405.383, 97 €
15 Juillet 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 3 – Basse tension – Téléphone – Eclairage – Surlargeur gaz Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	279.272, 34 €
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 4 – Espaces verts Société JO SIMON - PLOUDANIEL	127.056, 46 €
27 Avril 2012	Marché à bons de commandes pour les années 2012, 2013 et 2014 pour divers travaux de voirie – Terrassements – Revêtements – Bordures – Ouvrages E.U. et E.P. Société EUROVIA BRETAGNE	Marché à bons de commandes
5 Avril 2012	Marché à bons de commandes pour les années 2012, 2013 et 2014 pour les travaux de réseaux souples – Electrification – Réseaux téléphoniques et éclairage public Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	Marché à bons de commandes
21 Novembre 2012	Travaux d'aménagement de la liaison nord et d'aménagement de la piste cyclable sur la R.D. 769 : . Lot 1 – Voirie Société EUROVIA BRETAGNE – MORLAIX . Lot 2 – Réseaux E.P. E.U. et A.E.P. Société EUROVIA BRETAGNE – MORLAIX . Lot 3 – Réseau d'éclairage public Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE – MORLAIX . Lot 4 – Signalisation Société HELIOS ATLANTIQUE – ERGUE	876.862, 06 € 263.597, 07 € 103.214, 86 €

	GABERIC . Lot 5 – Plantations Société JO SIMON - PLOUDANIEL	90.649, 92 € 15.906, 80 €
2 Septembre 2013	Construction de murets au lotissement de Kervarqueu Entreprise TOUIL – SAINT POL DE LEON	Marché à bons de commandes
10 Avril 2014	Travaux d'eau potable 2014 – Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements dans la rue des Vieilles Ursulines et dans la rue de Brest Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	183.790, 80 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
19 Mai 2010	Réalisation d'un schéma d'aménagement du quartier de Kervarqueu et mission de maîtrise d'oeuvre Société A ET T OUEST- MORLAIX	128.904, 88 €
19 Octobre 2011	Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un espace socio-culturel rue de Plouénan M. David PRIGENT – Architecte - LANDIVISIAU	139.992, 79 €
5 Avril 2012	Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de la liaison nord SARL ING CONCEPT - LANDIVISIAU	22.126, 00 €
5 Avril 2012	Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un itinéraire cyclable sur la R.D. 769 SARL ING CONCEPT - LANDIVISIAU	7.774, 00 €
30 Décembre 2014	Maîtrise d'œuvre en vue des travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien Madame de PONTAUD – ACMH – BOULOGNE BILLANCOURT Monsieur Damien BOURRY – LE MANS Société AIA Ingénierie - BEAUCOUZE	223.279, 20 €
25 Juillet 2014	Maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement d'un carrefour giratoire rue de Brest Société QUARTA - MORLAIX	8.368, 00 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES EN COURS AU 31 DECEMBRE 2014</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
14 Juin 2012	Entretien des réseaux horizontaux d'eaux pluviales sur la commune de Juin 2012 à Juin 2015 Société SANIOUEST – LA HAYE FOUASSIERE	17.375, 49 € par année
5 Juillet 2012	Entretien des installations d'éclairage public sur la commune du 24 Juillet 2012 au 23 Juillet 2015 Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	48.905, 45 € par année
30 Juillet 2013	Restauration scolaire – Fourniture de repas pour les années scolaires 2013/2014 – 2014/2015 et 2015/2016 REGIE MUNICIPALE KEGIN GREIZ DE LA VILLE DE MORLAIX	2, 87 € soit environ 172.176, 00 € par année scolaire
28 Février 2014	Transport par autocars pour diverses activités périscolaires et extrascolaires pour les années 2014 et 2015 Société ROLLAND Kreisker Evasion - BOTSORHEL	Marché à bons de commandes
20 Décembre 2013	Prestations de services informatiques pour les différents services de la Mairie pour les années 2014, 2015 et 2016 Société DIESE – SAINT POL DE LEON	5.870, 40 € par année

12 Décembre 2012	Prestations diverses pour les services Communication et Culturel pour les années 2014, 2015 et 2016 : . Lot 1 – Rédaction de la communication de la Mairie LEON'ART CONSEIL – SAINT POL DE LEON . Lot 2 – Conception graphique du bulletin municipal et du Saint Pol Info Société MOT COMPTE TRIPLE – QUIMPER . Lot 4 – Impression des supports de communication de la commune SARL PRIM - BRELES	3.600, 00 € par année 22.704, 00 € par année 12.101, 72 € par année
------------------	---	--

Sans opposition, le conseil municipal prend acte de cette communication

5- SCHEMA DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD – SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2015

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Le Maire rappelle que le rapport de mutualisation soumis à l'approbation du Conseil Communautaire du 15 octobre 2014 a été suivi d'un avis favorable de l'ensemble des communes. L'accord de principe qui est ressorti de la séance du Conseil Communautaire du 17 décembre 2014 prévoit notamment la création d'un service commun chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des huit communes à compter du 1^{er} juillet 2015.

Il revient aux membres du Conseil Municipal de décider de confier au service instructeur les actes qui seront instruits pour le compte de la commune et d'entériner la tarification à l'acte qui permet de financer le service commun.

Proposition de délibération :

Dans la continuité de l'avis rendu par le Conseil Municipal sur le schéma de mutualisation avec la C.C.P.L. le 16 décembre 2014, il est proposé à l'assemblée délibérante d'entériner le rapport de mutualisation propre au service commun d'instruction des actes d'urbanisme qui prévoit à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- d'INSTRUIRE toutes les autorisations du droit du sol pour le compte de la commune,
- d'APPROUVER la tarification à l'acte estimée par le bureau d'étude à savoir :

TYPE D'ACTES	NOMBRE ESTIMATIF	COUT A L'UNITE	MONTANT TOTAL ESTIMATIF
Déclaration préalable	580	68 €	39.440 €
Certificat Urbanisme (a)	486	22 €	10.692 €
Certificat Urbanisme (b)	113	54 €	6.102 €
Permis de construire	217	135 €	29.295 €
Permis d'aménager	13	179 €	2.327 €
Permis de démolir	5	27 €	135 €
TOTAL	1 414		87.991 €

- d'ACCEPTER le transfert à la Communauté de Communes du Pays Léonard de deux agents correspondant à 1,5 E.T.P. (équivalent temps plein) à compter du 1^{er} juillet 2015.

Voté à l'unanimité

6- TAXE D'AMENAGEMENT – EXONERATION APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2016

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

La Taxe d'Aménagement (T.A.) qui s'est substituée à la Taxe Locale d'Équipement le 1^{er} mars 2012 comporte en son article L.331-9 la liste des exonérations qui peuvent être instituées par les communes. Cet article L.331-9 du Code de l'Urbanisme a été complété par l'article 90 de la Loi de Finances n° 2013-1278. Il permet aux communes d'instituer des exonérations supplémentaires.

Proposition de délibération :

Le Maire rappelle que la Loi de Finances n° 2013-1278 a introduit dans son article 90 la possibilité d'instituer de manière facultative des exonérations au titre de la taxe d'aménagement.

La discussion a été portée à l'ordre du jour de la commission d'urbanisme du 12 juin 2014. Sur proposition de la commission d'urbanisme, le Maire propose d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Sont concernés les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m². Cette disposition d'exonération ne peut entrer en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2016.

Voté à l'unanimité

7- APPROBATION DES TARIFS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Le Maire rappelle que l'année 2014 a vu l'installation de nouveaux équipements dans l'extension du cimetière de la route de Morlaix. L'offre en monuments funéraires s'est étoffée pour répondre aux demandes de diversification des types d'inhumation :

- 26 caveaux de 4 emplacements
- 18 places en columbarium
- 1 jardin du souvenir et sa stèle
- 4 cavurnes

Il convient d'instituer de nouveaux tarifs de concession tenant compte de la fourniture de monuments et d'harmoniser la tarification entre l'ancien et le nouveau cimetière.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'entériner les tarifs de concessions et monuments communs aux deux cimetières municipaux :

CIMETIERES DE SAINT-POL-DE-LEON TARIFS TTC A COMPTER DU 18/02/2015				
<u>CONCESSIONS</u>	<u>CAVEAUX</u>	<u>COLUMBARIUM</u>	<u>CAVURNES</u>	<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>
15 ans : 75,00 € 30 ans : 140,00 €	1.100,00 € + frais de concession	600,00 € + frais de concession	650,00 € + frais de concession	Dispersion gratuite non soumise à concession
Suppression de la durée de 50 ans	Fourniture d'un caveau en béton de 4 emplacements (hors monument)	Fourniture d'une case équipée d'une plaque en marbre poli. Inscription à la charge de la famille	Fourniture d'une cuve au sol fermée par une plaque en marbre poli. Inscription à la charge de la famille	Plaque commémorative aux dimensions et matériaux imposés à la charge de la famille.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir

- APPROUVER cette nouvelle tarification qui entre en vigueur à compter de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte par 25 votes pour et 4 abstentions**

8- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA DELEGATION A BENICARLO

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Le Maire rappelle qu'une délégation composée de cinq élus et de la Présidente du Comité de Jumelage s'est rendue à Benicarlo du 22 janvier au 26 janvier 2015. Plusieurs dépenses occasionnées par ce déplacement ont fait l'objet d'avances de la part de deux élus. Il convient de délibérer afin de les rembourser

Proposition de délibération :

Deux élus parmi la délégation officielle qui s'est rendue à Benicarlo ont fait l'avance de frais de déplacements.

Il s'agit de :

- ✓ Monsieur le Maire pour un montant de 903,38 €
- ✓ Madame Françoise CADIOU pour un montant de 188,10 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir AUTORISER le remboursement de ces frais aux élus sur présentation de justificatifs à la trésorerie.

Ces remboursements seront effectués depuis le compte 6532 "frais de mission" du budget général 2015.

Voté à l'unanimité

9- REMBOURSEMENT DE FRAIS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE CITOYENNE

(Rapporteur : Mme Odile MULNER-LORILLON)

Exposé :

Le Maire rappelle que plusieurs intervenants se sont déplacés à Saint Pol de Léon dans le cadre de la semaine citoyenne qui s'est déroulée du 10 au 16 novembre 2014. La commune a notamment eu l'honneur de recevoir la visite de M. Dominique SOPO, Président de SOS Racisme. Il convient de délibérer afin de rembourser les frais liés à la conférence de M. SOPO.

Proposition de délibération :

Deux dépenses sont à prendre en charge au titre de l'organisation de la semaine citoyenne du mois de novembre 2014 :

- ✓ Le règlement de la somme de 149,67 € à Madame et Monsieur René GRALL qui ont fait l'avance de frais de location d'un véhicule.
- ✓ Le règlement de frais de réparation du véhicule de location à hauteur de 723,17 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir AUTORISER le Maire à procéder au versement de ces deux sommes ; les montants seront prélevés sur le compte 6257.

Voté à l'unanimité

10- REMBOURSEMENTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS AU SCRUTIN DES SENATORIALES A QUIMPER

(Rapporteur : M. le Maire)

Exposé :

Le Maire rappelle que la C.C.P.L. a organisé le déplacement en car pour l'ensemble des communes membres afin que les élus participent au vote pour l'élection des sénateurs par les grands électeurs (dimanche 28/09/2014). Il convient d'autoriser le Maire à régler la part communale calculée au prorata du nombre d'élus St Politains qui ont fait le déplacement à Quimper.

Proposition de délibération :

Le Maire informe que 13 adjoints et conseillers municipaux de la commune se sont déplacés à Quimper le 28/09/2014 par car affrété par la C.C.P.L. en vue de l'élection des sénateurs par les grands électeurs. La C.C.P.L. ayant fait l'avance des frais de déplacement, il convient d'AUTORISER le Maire à rembourser à la Communauté de Communes la part due par la ville de St Pol de Léon, à savoir, la somme de 191,00 € prélevée à l'article 758 du budget communal.

Voté à l'unanimité

11- RETROCESSION A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE QUIMPER DES PARCELLES AM 249 et AM 633

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

Le Maire rappelle que par délibération du 3 juillet 2012, la commune avait accepté la cession gratuite de l'ancien cimetière suite au démembrement de la propriété des "vieux prêtres". Le bien avait alors été cadastré en deux parcelles identifiées (AM 249 et AM 633) et cédé par acte notarié du 3 octobre 2012 à la commune. Compte tenu des projets immobiliers en cours sur l'ancienne propriété des "vieux prêtres", il a été proposé au Diocèse de lui rétrocéder ces deux parcelles pour former un ensemble cohérent.

Proposition de délibération :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association diocésaine de Quimper a accepté de récupérer à son profit les parcelles cadastrées AM 249 et AM 633 sises rue du Douric et incluses dans la propriété des "vieux prêtres". Ces deux parcelles contigües forment un ensemble de 533 m² libre d'occupation.

En conséquence, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'AUTORISER à :

- SIGNER, au nom de la commune, l'acte de rétrocession gratuite des parcelles AM 249 et AM 633 chez Maître Sophie BIZIEN, acte dont les frais sont pris en charge par l'association diocésaine de Quimper ;
- DEPLACER le calvaire du XVI^e siècle situé sur la parcelle AM 249 ;
- EVACUER les stèles et pierres tombales stockées sur la parcelle AM 249

Voté à l'unanimité

12- INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ALLEE GOAREM VIAN

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposés :

Le Maire rappelle que par délibération du 3 juillet 2012, le Conseil Municipal a fixé les conditions nécessaires et préalables à la rétrocession des voies et réseaux des lotissements privés dans le domaine public communal. Les colotis de l'allée Goarem Vian ont sollicité l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux qui desservent leurs habitations. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande de rétrocession.

Proposition de délibération :

- Vu l'autorisation de lotir délivrée le 20/11/2001 à la SARL C.D.L. (1^{ère} phase);
- Vu l'autorisation de lotir délivrée le 22/09/2003 à la SARL C.D.L. (2^{ème} phase);
- Vu la délibération du 3 juillet 2012 fixant les principes de rétrocessions à la commune des voies et réseaux des lotissements privés ;
- Vu l'état des lieux dressé par la Direction des Services Techniques le 10 novembre 2014 ;

Considérant que le lotissement "Les Tilleuls", dénommé depuis allée Goarem Vian, est équipé de voiries et de réseaux qui admettent leur intégration dans le domaine public communal, le Maire propose d'accepter la rétrocession gratuite au profit de la commune des parcelles AE 538, 546, 547, 558 et 559 formant une superficie totale de 972 m².

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'AUTORISER à signer l'acte de rétrocession au profit de la commune étant entendu que les frais d'acte incombent aux colotis.

Voté à l'unanimité

13- a) MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

(Rapporteur : M. le Maire)

Le Maire rappelle que les commissions municipales ont été constituées lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2014.

Madame Annaïck LE GALL ayant émis le souhait d'intégrer la commission "Attractivité de la ville, Tourisme, Jumelages et Labels", il est demandé aux membres du conseil municipal d'AUTORISER le Maire à effectuer la modification du tableau des commissions et de porter à 9 le nombre des membres de la commission présidée par Madame Françoise CADIOU.

Voté à l'unanimité

13- b) DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- Arrêté du 28/01/2015 fixant les tarifs communaux de mouillages au port de Pempoul pour l'année 2015

- Signature avec la société AUDIOLITE d'un contrat de location de matériel sur 10 mois pour l'accomplissement de la saison théâtrale 2014-2015 – 5.000 € HT

14- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

AGENDA

15-	8 avril	20:00	Conseil Municipal
16-	1 ^{er} avril	19:00	Conseil Communautaire

Elections Départementales

Dimanche 22 mars et dimanche 29 mars 2015 de 8h00 à 18h00
Ne pas oublier de faire part à Armelle de vos disponibilités.

Présidences des bureaux électoraux

Pour les élections départementales

Bureau 1 : N. FLOCH + J. TOUS-MADEC (suppléante du président)

Bureau 2 : S. CLOAREC

Bureau 3 : J-M. CUEFF + F. MOAL (suppléant du président)

Bureau 4 : F. CADIOU + N. QUEMENER (suppléante de la présidente)

Bureau 5 : O. MULNER-LORILLON

Bureau 6 : H. JEZEQUEL

Passage à l'heure d'été le 29 mars (+1h)

L'ordre du jour étant épuisé le maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20 h 30.

A Saint-Pol-de-Léon, le 18 février 2015.

Le Maire,
Nicolas FLOCH

Le Secrétaire de séance,
Mme Anne DANIELOU

Les Conseillers Municipaux,